

CULTURE URBAINE AU LOUISBOURG

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le projet de culture urbaine a été officialisé par le conseil d'administration (c.a.) de la copropriété le 1^{er} mai 2018. Il s'agit d'un espace convivial et paisible où les copropriétaires pourront se détendre en créant de la beauté comestible et partager leurs savoirs horticoles. Ce jardin permettra aussi d'optimiser l'utilisation des espaces extérieurs de façon écologique et attractive pour la copropriété.

Cette initiative est sous l'entière responsabilité des personnes participantes, qui en assureront tous les coûts et l'entretien efficace. Cet espace commun demeure accessible à tous les copropriétaires mais les productions seront évidemment à l'usage exclusif de ceux qui feront la culture.

PARTICIPANTS

L'espace de culture urbaine est à l'usage exclusif des copropriétaires et des locataires des condos Le Louisbourg. Il sera possible d'ajouter des participants au groupe, même si la saison de culture est commencée, aussi longtemps que des espaces sont disponibles.

Chacun s'engage à jardiner dans la convivialité ainsi qu'à respecter la tranquillité et la propreté des lieux en tout temps. Les participants gèrent entre eux le respect des règles et les différends qui pourraient se présenter.

LOCALISATION

Le lieu de culture est situé dans l'espace bétonné à l'ouest de l'immeuble, au niveau sous-sol 1. Les participants sont responsables d'assurer la propreté de la crèpe d'égouttement au centre de l'espace afin d'éviter l'obstruction de la pompe par de la terre ou des débris de culture.

L'approvisionnement en eau se fait à partir du robinet extérieur près de l'entrée donnant sur la piscine. La fonctionnalité de celle-ci est assurée par la copropriété. Les participants respecteront les prescriptions d'arrosage de la Ville de Québec en cas de sécheresse.

Pour l'accès au jardin, le c.a. fournit à chaque participant une clé de la grille fermant l'escalier extérieur à l'arrière de l'immeuble. Ils devront alors signer une décharge en cas d'accident du fait que cet escalier est très abrupt et le c.a. ne peut assumer quelques responsabilités que ce soit. Il est strictement interdit de circuler par la piscine ou la salle d'entraînement pour aller travailler aux cultures.

Lors du retrait d'un participant, ce dernier doit remettre la clé qui lui avait été remise pour avoir accès à ce lieu. La responsable du comité doit prendre rendez-vous avec un membre du conseil afin que le participant sortant puisse remettre sa clé et signer le formulaire approprié.

LOTISSEMENT

Suite à l'implantation, les participants ont tiré au sort l'emplacement de leurs bacs. Ils conservent leur emplacement toutes les années successives où ils feront de la culture. Les participants peuvent aussi s'entendre à l'amiable pour faire des échanges.

Les nouveaux participants peuvent choisir parmi les espaces libres, en prenant soin d'assurer l'harmonie d'ensemble du potager. Si éventuellement les besoins excédaient l'espace autorisé par le c.a., la personne répondante du groupe validera l'autorisation d'ajouter un lieu complémentaire.

MATÉRIEL

La culture est autorisée dans des smartpots circulaires, des bacs noirs en plastique dont le fond est recouvert de géotextile pour éviter tout écoulement de terre et des tables de culture en bois, également tapissées de géotextile à l'intérieur. Ceux-ci sont disposés de façon à assurer l'harmonie visuelle d'ensemble. Les bacs peuvent être identifiés au nom ou au numéro de condo des participants.

Le c.a. autorise la culture sur treillis le long des murets de béton et la plantation de fleurs ou arbustes décoratifs en haut du muret s'ils en assurent l'entretien. Les engrais doivent être inodores. Sur cette base, chacun peut faire ses achats individuellement ou en commun.

PARTAGE DE DÉPENSES COMMUNES

Un petit bac pour déposer temporairement du matériel à réutiliser, un arrosoir à main ainsi qu'un balai et porte-ordures sont placés près de l'alimentation d'eau pour faciliter la propreté des lieux. En début de saison, les participants évaluent l'intérêt de faire certains achats communs et leurs coûts potentiels. Ils s'engagent alors à en assumer les frais au prorata du nombre de participants. Le groupe mandate des personnes pour faire ces achats et chacun rembourse sa part au cours de la semaine qui suit.

À sa discrétion, le c.a. peut fournir un budget pour des achats d'utilité commune, dont les choix sont faits par le groupe. Ce budget est conservé au secrétariat et la personne responsable des liens avec le c.a. voit au suivi du fonds et au remboursement des dépenses en collaboration avec la répondante.

ENTRETIEN

Chaque participant s'engage à assurer l'entretien régulier de ses cultures et à disposer de ses résidus et adventices. L'arrosage et l'entretien sont permis tôt en matinée et jusqu'à 21h, avec le souci de respecter la tranquillité des lieux, tout particulièrement avant 9h le matin. Lors d'absence prolongée pendant la période de culture, chacun est responsable de déléguer son entretien essentiel afin que le jardin demeure propre.

FERMETURE AUTOMNALE

Au fur et à mesure de la cueillette des dernières cultures, chacun est responsable de laisser son espace propre. Au plus tard le 30 octobre, tous les espaces doivent être nettoyés et la terre couverte de géotextile placée à l'intérieur des bacs et retenue par quelques briques pour éviter d'être soufflée par les vents.

DÉSISTEMENT

Tout participant qui cesse la culture est responsable de fermer son espace, nettoyer et couvrir ses contenants pour les offrir ou vendre à d'autres participants. S'il n'y a aucun preneur la saison suivante, les contenants devront être rangés sous le balcon en bordure de l'immeuble.

LIENS AVEC LE C.A.

En octobre de chaque année, les participants identifient pour la saison suivante une personne responsable d'organiser les volets nécessitant une coordination ou des validations avec le c.a.. De même, le conseil d'administration nomme une personne répondante pour le représenter auprès du groupe et celle-ci peut participer aux rencontres des participants lorsqu'elle le juge pertinent.*

Informations utiles

Les participants sont invités à partager entre eux les informations d'intérêt général.

En complément, le livre de référence 'Le potager en pot' de Bertrand Dumont est déposé dans la bibliothèque de la salle commune (dernière section côté sud, étage du bas, côté gauche), pour consultation sur place uniquement.

Quelques sites internet fournissent des conseils fort utiles :

- <http://www.urbainculteurs.org>
- <http://www.craquebitume.org>
- <http://www.centdegres.ca>

* Micheline Gagné, copropriétaire, assume la coordination de mise en œuvre et reçoit les demandes à mgiassongagne@gmail.com. Denis Légaré et Johanne Bélanger sont nommés répondants du c.a. depuis septembre 2020.

Révisé 9 octobre 2020